

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 4 JUIN 2020

Le 4 juin 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Chaboudé de Courtisols, sous la présidence de M. Hubert ARROUART, Président, en vertu de la convocation faite le 29 mai 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>		<u>Titulaires présents :</u> Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Sylvain ROGER, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONNET, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.
- en exercice	44	
- présents	39	
- représentés ou ayant donné pouvoir	2	
- votants	41	
- ont voté pour	41	<u>Etaient représentés :</u> Gérard ACOSTA par Milène ADNET (pouvoir), Victor OURY par Audrey SCHULLER (suppléante).
- ont voté contre	0	
- se sont abstenus	0	

Absents : Alexandre BODIN, Hubert FAUCONNIER, Hubert FERRAND.

DÉLIBÉRATION N° 865-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :

Renouvellement convention mise à disposition d'un agent administratif de la commune de Mairy-sur-Marne à la CCMC

Le conseil nomme M. Maurice PIERRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 192/2015 du 22 janvier 2015 concernant l'aménagement de la bibliothèque de Mairy-sur-Marne ;

Vu la délibération N° 371-2016 du 22 septembre 2016 autorisant le Président à signer une convention de mise à disposition d'un agent administratif de la commune de Mairy-sur-Marne au profit de la CCMC dans le cadre de l'accueil, la gestion et l'animation de la bibliothèque intercommunale ;

Vu la délibération N° 818-2019 du 21 novembre 2019 autorisant le Président à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition pour une durée de 6 mois ;

Considérant que la convention de mise à disposition arrive à échéance ;

Le Président propose à l'assemblée de renouveler la convention de mise à disposition de l'agent administratif de Mairy-sur-Marne pour une période de 6 mois,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement, pour une durée de 6 mois, de la convention de mise à disposition d'un agent administratif de la commune de Mairy-sur-Marne au profit de la CCMC dans le cadre de l'accueil, la gestion et l'animation de la bibliothèque intercommunale ;

AUTORISE le Président à signer la convention ci-jointe.

Extrait certifié conforme,



Hubert ARROUART

Hubert ARROUART
2020.06.12 10:19:15 +0200
Ref:20200609_170401_1-2-O
Signature numérique
le Président